



Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Indicateurs pour l'année 2023

Créé par la loi Avenir Professionnel de septembre 2018, l'index de l'égalité professionnelle permet aux entreprises de mesurer leurs avancées dans le domaine de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour l'année 2023, l'entreprise **LUCHARD INDUSTRIE** a obtenu un résultat de :

78/100

38/40

Ecarts de
rémunération
(à âge comparable)

35/35

Ecarts
d'augmentations
individuelles

0/15

Augmentations
au retour de
congé maternité

5/10

Représentation
des femmes dans
les 10 plus hautes
rémunérations

Notre ambition est de garantir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, afin de favoriser le développement de la mixité professionnelle, qui constitue un facteur d'enrichissement collectif et un gage de cohésion sociale et d'efficacité économique.

Nos objectifs de progression

- Dédier un budget ayant vocation à résorber les inégalités salariales
- Limiter les différences de déroulement de carrière/ promotion entre les hommes et les femmes
- Améliorer la prise en compte des stéréotypes par les personnes chargées du recrutement (externes et internes à l'entreprise)

L'ambition de la société LUCHARD INDUSTRIE en termes d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est de consolider nos engagements et de rester dans ce domaine parmi les meilleurs employeurs du secteur industriel.